

PROJET DE LOI

adopté

le 18 juillet 2012

N° 128
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011-2012

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la **ratification** de l'**accord** entre la République française et la République fédérale d'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la **participation aux acquêts**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 372 (2010-2011), **650** et **651** (2011-2012).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la participation aux acquêts, signé à Paris le 4 février 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 juillet 2012.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 372 (2010-2011), Sénat.